

États financiers

**PARTENARIAT CANADIEN CONTRE LE
CANCER**

31 mars 2022

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Partenariat canadien contre le cancer

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Partenariat canadien contre le cancer (ci-après le « Partenariat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Partenariat au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Partenariat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Partenariat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Partenariat.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Partenariat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférant fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Partenariat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Partenariat à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C. R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
Le 22 juin 2022

Partenariat canadien contre le cancer

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars

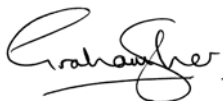
2022

2021

Charges

Prévention	3 387 515 \$	2 929 094 \$
Dépistage	5 719 950	3 525 864
Diagnostic du cancer et soins	2 291 612	3 005 194
Expérience du patient	6 256 838	5 055 076
Recherche	8 346 943	5 392 956
Lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis	7 331 128	7 208 563
Rendement du système	3 328 776	2 557 387
Stratégie et analyse (Note 5)	2 420 309	2 971 601
Mobilisation des connaissances (Notes 5 et 9)	2 682 783	3 189 848
Engagement et sensibilisation du public	1 996 296	1 808 365
Soutien aux programmes	2 032 938	2 028 999
	<u>45 795 088</u>	<u>39 672 947</u>
Charges de fonctionnement (Notes 4 et 9)	<u>8 912 436</u>	<u>8 343 598</u>
	<u>54 707 524</u>	<u>48 016 545</u>
Produits		
Gouvernement du Canada (Note 7)	54 419 050	47 001 768
Excellence en santé Canada	100 000	957 097
Autres sources de financement	<u>188 474</u>	<u>57 680</u>
	<u>54 707 524</u>	<u>48 016 545</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice et actif net, à la fin de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration,



Graham Sher
Président du conseil d'administration



Helen Mallovy Hicks
Présidente du comité des finances, de la
vérification et de la gestion des risques

Partenariat canadien contre le cancer

État de la situation financière

Au 31 mars

2022

2021

Actifs

Court terme		
Encaisse	4 448 582 \$	4 668 046 \$
Placements à court terme	8 037 660	5 020 979
Débiteurs	615 617	304 820
Projets en cours et avances (Note 3)	2 752 795	6 344 986
Charges payées d'avance	677 462	689 460
	<u>16 532 116</u>	<u>17 028 291</u>
Immobilisations corporelles (Note 4)	2 035 624	2 547 156
Actifs incorporels (Note 5)	-	113 953
	<u>2 035 624</u>	<u>2 661 109</u>
	<u>18 567 740 \$</u>	<u>19 689 400 \$</u>

Passifs et actif net

Court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 224 583 \$	4 337 518 \$
Sommes à remettre à l'État (Note 6)	75 027	52 748
Apports reportés – charges des périodes futures (Note 7a))	10 840 807	12 216 320
	<u>16 140 417</u>	<u>16 606 586</u>
Apports reportés – immobilisations corporelles et actifs incorporels (Note 7b))	1 530 276	2 073 813
Avantages incitatifs (Note 8)	897 047	1 009 001
	<u>2 427 323</u>	<u>3 082 814</u>
	<u>18 567 740</u>	<u>19 689 400</u>
Actif net	-	-
	<u>18 567 740 \$</u>	<u>19 689 400 \$</u>

Engagements et garanties (Notes 10 et 11)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Partenariat canadien contre le cancer

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

2022

2021

Augmentation (diminution) de l'encaisse

Activités d'exploitation

Apports du gouvernement du Canada reçus (Note 7)	52 500 000	\$	51 000 000	\$
Autres apports reçus	555 635		1 020 403	
Intérêts reçus sur les placements à court terme	70 829		72 456	
Intérêts versés au gouvernement du Canada	(63 281)		(110 864)	
Trésorerie versée pour les programmes et les charges de fonctionnement	(50 214 028)		(46 837 962)	
	<u>2 849 155</u>		<u>(5 144 033)</u>	

Activités d'investissement

Acquisition de placements à court terme	(7 000 000)		(9 500 000)	
Rachat de placements à court terme	4 001 145		7 500 000	
	<u>(2 998 855)</u>		<u>(2 000 000)</u>	

Activités de financement

Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(69 764)		(188 131)	
	<u>(69 764)</u>		<u>(188 131)</u>	

Augmentation (diminution) de l'encaisse

(219 464) 2 955 902

Encaisse, au début de l'exercice

4 668 046 1 712 144

Encaisse, à la fin de l'exercice

4 448 582 \$ **4 668 046** \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

1. Description de l'organisme

Le Partenariat canadien contre le cancer (ci-après le « Partenariat ») a été constitué le 24 octobre 2006 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a commencé ses activités de démarrage le 1^{er} janvier 2007 afin de mettre en œuvre la stratégie canadienne de lutte contre le cancer. En juin 2013, le Partenariat a soumis des statuts de prorogation à Industrie Canada et a fait la transition vers la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

En mettant en œuvre la stratégie canadienne de lutte contre le cancer, le Partenariat joue un rôle unique avec ses partenaires en encourageant l'utilisation intergouvernementale du savoir issu de la recherche sur le cancer et des meilleures pratiques afin d'optimiser la planification de la lutte contre le cancer et de mettre en œuvre des améliorations à l'égard de la qualité de la pratique partout au pays. Les partenaires comprennent des programmes contre le cancer provinciaux et territoriaux, des organisations et organismes fédéraux, des organismes œuvrant auprès des Premières Nations, des Inuits et des Métis, des organismes de santé nationaux et des associations de patients ainsi que des spécialistes indépendants qui offrent des avis et des conseils stratégiques sur la lutte contre le cancer du point de vue des patients et des professionnels de la santé.

Axé sur le processus complet de la lutte contre le cancer, de la prévention au traitement jusqu'à la survie et aux soins de fin de vie, le Partenariat encourage le travail collectif de l'importante communauté de la lutte contre le cancer en obtenant des résultats à long terme qui auront une incidence directe sur la santé des Canadiens afin :

- a) de réduire l'incidence du cancer;
- b) de réduire le risque, pour les Canadiens, de mourir d'un cancer;
- c) d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de cancer.

Le Partenariat est financé principalement au moyen d'une convention de financement avec le gouvernement du Canada. La convention de financement initiale a fourni des apports de 240,4 millions de dollars au cours de la période de cinq ans terminée le 31 mars 2012. La seconde convention de financement a fourni un apport de 239,6 millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017. La convention d'apport signée en mars 2017 avec le gouvernement du Canada, fournissant un apport de 237,5 millions de dollars au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2022, a été prolongée jusqu'en mars 2023 en raison de la pandémie de COVID-19. Le 10 mars 2022, le Partenariat a signé une convention d'apport avec le gouvernement du Canada, fournissant un apport de 237,5 millions de dollars au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2027.

Le Partenariat est inscrit à titre de société sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, il est exonéré des impôts sur le revenu.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Le Partenariat utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés. Les apports reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports visant l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont comptabilisés à titre d'apports reportés – immobilisations corporelles et actifs incorporels – et sont par la suite comptabilisés à titre de produits selon les mêmes modalités et la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels connexes.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des dépôts dans des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevés et des dépôts qui, à l'acquisition, sont assortis d'échéances de moins d'un an. En vertu des conditions de la convention d'apport signée avec le gouvernement du Canada, les produits financiers, qui sont uniquement composés d'intérêts, sont inscrits au compte du gouvernement du Canada et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

Technologies de l'information et télécommunications	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

Développement du portail et des logiciels	3 ans
---	-------

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Le Partenariat considère tout contrat qui crée un actif ou un passif financier comme un instrument financier. Le Partenariat comptabilise les éléments suivants dans les instruments financiers :

- Encaisse;
- Placements à court terme;
- Débiteurs;
- Projets en cours;
- Créditeurs et charges à payer;
- Sommes à remettre à l'État.

Un actif ou un passif financier est comptabilisé lorsque le Partenariat devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Partenariat retire les passifs financiers, ou une partie de ceux-ci, lorsque l'obligation est acquittée ou annulée, ou lorsqu'elle expire.

L'évaluation initiale des actifs financiers et des passifs financiers par le Partenariat se fait à la juste valeur. Si un actif ou un passif financier n'est pas évalué ultérieurement à la juste valeur, la valeur initiale est ajustée en fonction du montant des frais de financement et des coûts de transaction directement attribuables à sa création, à son acquisition, à son émission ou à sa prise en charge. Par la suite, le Partenariat évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation.

À la clôture de chaque exercice, le Partenariat évalue s'il existe ou non des indices que les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement ont subi une perte de valeur. Lorsqu'il existe un indice de dépréciation, le Partenariat détermine si un changement significatif défavorable a eu lieu au cours de la période dans le délai prévu ou dans le montant des flux de trésorerie futurs à tirer de cet actif financier. Le cas échéant, la valeur comptable des actifs est réduite à la plus élevée de la valeur attendue qui est recouvrable des actifs, soit en détenant les actifs, soit en les vendant ou en exerçant le droit à tout actif détenu en garantie après les coûts. Les valeurs comptables des actifs sont réduites directement ou en utilisant un compte de provision et le montant de la réduction est comptabilisé à titre de perte de valeur à l'état des résultats.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La direction révisé les valeurs comptables des postes des états financiers chaque date d'état de la situation financière afin d'évaluer le besoin de révision ou la possibilité de dépréciation. Lors de la préparation des états financiers, plusieurs postes exigent la meilleure estimation de la part de la direction. La direction détermine ces estimations en s'appuyant sur les hypothèses qui reflètent la conjoncture économique la plus probable et les mesures qu'elle entend prendre.

Les présentes estimations sont révisées régulièrement, et des ajustements appropriés sont faits à l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice où ils deviennent connus.

Les éléments assujettis aux estimations significatives de la direction comprennent la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Projets en cours et avances

Les projets en cours et les avances représentent les projets pour lesquels le Partenariat a avancé des fonds à des tiers partenaires et dans le cadre desquels des étapes étaient en voie d'achèvement, et dont les fonds n'avaient pas été utilisés par le tiers partenaire.

4. Immobilisations

			<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Coût	Amortissement cumulé	<u>Valeur comptable nette</u>	Valeur comptable nette
Technologies de l'information et télécommunications	1 171 936	\$ 1 122 973	48 963 \$	109 394 \$
Mobilier et matériel	914 893	840 899	73 994	214 933
Améliorations locatives	<u>3 247 695</u>	<u>1 335 028</u>	<u>1 912 667</u>	<u>2 222 829</u>
	<u>5 334 524</u>	<u>\$ 3 298 900</u>	<u>2 035 624 \$</u>	<u>2 547 156 \$</u>

Une charge d'amortissement de 581 296 \$ (2021 – 597 128 \$) liée aux immobilisations corporelles est comprise dans les charges de fonctionnement. Au cours de l'exercice, le Partenariat a cédé, au coût de 420 455 \$ (2021 – néant \$), des immobilisations corporelles qui étaient entièrement amorties.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

5. Actifs incorporels

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Portail et logiciels	1 670 405 \$	1 670 405 \$	- \$	113 953 \$
	<u>1 670 405 \$</u>	<u>1 670 405 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>113 953 \$</u>

Une charge d'amortissement de 113 953 \$ (2021 – 113 954 \$) relative aux actifs incorporels est comprise dans les charges liées à la mobilisation des connaissances ainsi qu'à la stratégie et à l'analyse. Au cours de l'exercice, aucun actif incorporel n'a été cédé (2021 – néant \$).

6. Sommes à remettre à l'État

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Intérêts reçus sur les placements à court terme à payer	30 690 \$	18 303 \$
Retenues salariales et autres charges	<u>44 337</u>	<u>34 445</u>
Sommes à remettre à l'État	<u>75 027 \$</u>	<u>52 748 \$</u>

7. Apports reportés

a) Charges des périodes futures

Les apports reportés sont affectés aux charges des périodes futures.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Apports reportés, au début de l'exercice	12 216 320 \$	7 777 085 \$
Apports reçus du gouvernement du Canada au cours de l'exercice courant	52 500 000	51 000 000
Intérêts gagnés sur les apports reçus	<u>75 667</u>	<u>65 017</u>
	64 791 987	58 842 102
Montants comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(53 805 749)	(46 372 634)
Montant attribué à l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(69 764)	(188 131)
Intérêts versés au gouvernement du Canada	(44 978)	(46 714)
Intérêts à verser au gouvernement du Canada	<u>(30 689)</u>	<u>(18 303)</u>
Apports reportés, à la fin de l'exercice	<u>10 840 807 \$</u>	<u>12 216 320 \$</u>

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

7. Apports reportés (suite)

b) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles et actifs incorporels comprennent les fractions non amorties des apports au moyen desquels les immobilisations corporelles et les actifs incorporels ont été acquis.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Apports reportés, au début de l'exercice	2 073 813 \$	2 514 816 \$
Apports attribués aux acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	69 764	188 131
Montants comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	<u>(613 301)</u>	<u>(629 134)</u>
Apports reportés, à la fin de l'exercice	<u>1 530 276 \$</u>	<u>2 073 813 \$</u>

Le total des produits provenant du gouvernement du Canada de 54 419 050 \$ (2021 – 47 001 768 \$) comptabilisés au cours de l'exercice comprend les montants comptabilisés comme produits provenant des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

8. Avantages incitatifs

Les avantages incitatifs comprennent les montants suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Améliorations locatives	505 348 \$	587 296 \$
Loyer gratuit et autre	<u>391 699</u>	<u>421 705</u>
Total des avantages incitatifs	<u>897 047 \$</u>	<u>1 009 001 \$</u>

Au cours de l'exercice, des améliorations locatives et d'autres avantages d'une valeur de 30 006 \$ (2021 – 12 751 \$) ont été amortis. L'amortissement des améliorations locatives est de 81 948 \$ (2021 – 81 948 \$).

9. Ventilation des charges

Le site Web du Partenariat et d'autres actifs numériques sont des canaux essentiels pour soutenir l'utilisation intergouvernementale du savoir issu de la recherche sur le cancer et des meilleures pratiques afin de mettre en œuvre des améliorations à l'égard de la qualité de la pratique partout au pays. Pour ce faire, des charges liées aux technologies de l'information et aux ressources humaines ont été imputées en fonction du niveau d'efforts déployés dans le cadre du programme de mobilisation des connaissances, soit 1 812 564 \$ (2021 – 2 028 840 \$).

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

10. Engagements

Engagements contractuels

Au 31 mars 2022, le Partenariat avait des engagements contractuels liés à des projets particuliers et à des services professionnels d'environ 26,7 millions de dollars (2021 – 42,7 millions de dollars), lesquels sont assujettis aux modalités stipulées dans les conventions connexes. Plus précisément, ces engagements liés à des projets sont conditionnels à la réalisation des étapes du projet ainsi qu'à des livrables établis dans les conventions. Ces engagements contractuels se détaillent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2023	25 422 \$
2024 et par la suite	1 327
	<u>26 749 \$</u>

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-exploitation pour les installations et le matériel pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2023	750 \$
2024	750
2025	750
2026	793
2027	802
2028 et par la suite	935
	<u>4 780 \$</u>

11. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Partenariat signe des conventions qui répondent à la définition d'une garantie.

Le Partenariat a versé des engagements d'indemnisation en vertu d'une convention de bail pour l'utilisation d'installations d'exploitation. Selon les modalités de cette convention, le Partenariat doit indemniser les contreparties pour différents éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les passifs, pertes, poursuites engagées et dommages qui surviennent pendant la durée de la convention ou par la suite. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut être raisonnablement estimé. Le Partenariat a souscrit une police d'assurance immeuble commercial et responsabilité civile générale relativement à ces engagements d'indemnisation.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

11. Garanties (suite)

Le Partenariat indemnise ses administrateurs, dirigeants et salariés, actuels et futurs, à l'égard de frais, de montants découlant d'un jugement ou de montants réellement engagés par ces derniers ou pouvant avoir été raisonnablement engagés relativement à des poursuites ou à des procédures judiciaires aux termes desquelles les administrateurs sont poursuivis dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi en toute honnêteté et en toute bonne foi au mieux des intérêts du Partenariat. La nature même des engagements d'indemnisation ne permet pas au Partenariat d'estimer au prix d'un effort raisonnable le risque maximal en cause. Le Partenariat a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants afin de couvrir ce genre d'indemnisation.

12. Éventualités

Le Partenariat est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui a été établie par des hôpitaux et d'autres organisations pour s'autoassurer. Si le total des primes payées n'est pas suffisant pour couvrir les réclamations, le Partenariat devra fournir du financement supplémentaire en fonction de la participation.

Depuis sa création, HIROC a accumulé un excédent non affecté, qui correspond au total des primes payées par tous les adhérents et des produits financiers moins l'obligation relative aux provisions pour sinistres ainsi que les dépenses et les charges de fonctionnement. Chaque adhérent ayant un excédent de primes et de produits financiers au titre de l'obligation relative aux provisions pour sinistres et charges de fonctionnement peut être admissible à des distributions correspondant à sa part des excédents non affectés au moment où les distributions sont déclarées par le conseil d'administration de HIROC.

13. Régime de retraite

Le Partenariat est membre de Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »). Le HOOPP est un régime interentreprises à prestations définies comptabilisé à titre de régime à cotisations définies étant donné qu'il n'existe pas suffisamment d'informations pour suivre les notes d'orientation relatives aux régimes à prestations définies. Les cotisations de l'employeur versées au régime par le Partenariat au cours de l'année en cours se sont élevées à 1 421 998 \$ (2021 – 665 862 \$) et sont présentées à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

14. Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (« OMS ») a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était devenue une pandémie compte tenu de l'augmentation rapide de l'exposition mondiale.

La pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence sur le montant et le moment de la comptabilisation des produits dans les résultats financiers du Partenariat. La direction surveille de près l'incidence de la COVID-19 sur sa situation financière, son exploitation, ses tiers partenaires, ses fournisseurs, son secteur et son effectif. On ne connaît toujours pas toutes les conséquences potentielles de la pandémie de COVID-19 sur le Partenariat.